



## Appel à candidatures « FOIRE AUX SANTONS » Ville d'Aix-en-Provence

Pour sa Foire aux Santons, la ville d'Aix-en-Provence recherche **une association/structure capable de regrouper entre 5 et 7 santonniers locaux**, pour la période calendale (mois de novembre, décembre et janvier), pour une implantation sur l'esplanade Cézanne (la ville se réservant le droit de modifier l'espace mis à disposition si besoin).

### Conditions :

Cet appel à candidature est valable pour 4 ans (1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction) pour une durée d'occupation temporaire de 7 à 8 semaines pendant les festivités de Noël.

Ouverture 7 jours sur 7 (sauf le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier), du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00/20h00 (suivant l'affluence) et du samedi au dimanche de 9h30 à 19h30/21h00 (suivant l'affluence)

### Informations complémentaires

- Le raccordement électrique de chaque stand est possible (sur demande) suivant les normes en vigueur et ne dépassant pas la puissance de 4kw par stand
- L'utilisation de chauffage à pétrole est interdite sur la Foire aux Santons.
- Chaque santonnier doit, lors de l'installation et du démontage, respecter le mobilier urbain ainsi que le dallage. Si des dégradations sont observées lors de la restitution de l'espace, les réparations seront à la charge de l'artisan responsable des dommages.

**Redevance** : Délibération n° 2020-361 du 16/12/2020

1,20€ le m<sup>2</sup> par jour et/ou 7,00€ le m<sup>2</sup> par semaine

### Critères d'attribution :

#### **1- Mémoire technique présentant la prestation proposée avec photos des stands 80 %**

Critères pris en compte dans la notation (à titre indicatif) :

- L'atelier et le siège social du santonnier présent sur la foire situés à la même adresse en Pays d'Aix
- Chaque santonnier enregistré à la chambre des métiers ou du commerce des Bouches du Rhône en tant que professionnel et être couvert par une assurance de responsabilité civile pour son stand
- Taux de la production présentée par les santonniers issue des ateliers respectifs (sans revente et/ou de sous traitance)
- Taux de sous traitance dans la fabrication accepté (le pourcentage le plus bas possible est attendu)
- Santons exclusivement réalisés en terre cuite, peint à la main dans la tradition provençale et estampée au nom de l'atelier producteur
- Uniformité des stands : attente d'une couleur uniforme (face, dos et côté des stands) ainsi qu'un habillage des attelages, châssis et pneumatique.
- Installation et désinstallation simultanée de l'ensemble des exposants

- Proposition à titre gratuit d'une crèche provençale sur le cours Mirabeau (chalet mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence)

## **2- Expériences professionnelles et références 10%**

## **3- Limitation de l'impact environnemental 10%**

Les candidatures sont à adresser par voie postale à :

**Mairie d'Aix-en-Provence**

**Service des Affaires Provençales**

**Oustau de Prouvènço**

Parc Jourdan

8 bis avenue Jules Ferry

13100 AIX-EN-PROVENCE

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : jeudi 21 octobre 2021 à 12h00 délai de rigueur**

### **Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant notamment :**

- Un extrait "K bis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois, Récépissé de déclaration au JO et statut (pour les associations)
- Une attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité (ou un engagement à l'obtenir avant le début de l'exploitation)
- Copie de la pièce d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le Kbis ou du Président